voix dans chaque division de scrutin. Les données sont transmises au président d'élection de la circonscription et publiées. Quelques heures après la fermeture des bureaux de vote, les résultats sont connus dans la plupart des circonscriptions. Le résultat des élections pour l'ensemble du pays est habituellement connu avant minuit. Généralement, le jeudi suivant le jour du scrutin, le président d'élection de chaque circonscription procède à l'établissement officiel des résultats.

Conséquences des élections

Si le parti qui formait le gouvernement avant les élections obtient la majorité absolue ou relative au sein de la nouvelle Chambre, les membres du Cabinet doivent être assermentés de nouveau. Toutefois, il y a alors, généralement, remaniement du cabinet.

Si un autre parti obtient la majorité absolue ou relative au sein de la nouvelle Chambre des communes, le premier ministre offre sa démission et celle de son Cabinet au gouverneur général dans les quelques semaines qui suivent, en recommandant que le chef du parti vainqueur soit invité à former un gouvernement.

Le régime parlementaire et le système électoral canadiens, ont fait leur preuve. On peut dire, en effet, que depuis les débuts de la confédération canadienne, ils ont produit des gouvernements attentifs à la volonté du peuple et capables d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques à long terme.

